



École et numérique ce qui change en cette rentrée 2016



Alors que les écoles, collèges et lycées vont bientôt rouvrir leurs portes, cette rentrée 2016 semble plus que jamais placée sous le signe des nouvelles technologies. Le plan pour le numérique à l'école prend (enfin) son envol, en même temps que les nouveaux programmes – dans lesquels figure notamment l'apprentissage du code.

« *En abordant le numérique, la programmation et ses enjeux, nous donnons à nos élèves le moyen d'être acteurs et penseurs de cette révolution technologique, et non plus des usagers passifs* » a fait valoir hier la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, à l'occasion de sa traditionnelle conférence de presse de rentrée. Le plan pour le numérique à l'école, dont le coût sur trois ans a été estimé à un milliard d'euros, n'a pas fini de faire parler de lui (et pas uniquement en raison du partenariat contesté conclu avec Microsoft).

25 % de collèges dans le plan numérique, contre 40 % espérés

Pour l'instant, « *près d'un quart des collèges publics* » disposent de tablettes ou d'ordinateurs portables, a indiqué hier la Rue de Grenelle. Cela correspond à « *plus de 200 000 élèves équipés* », le tout grâce à un cofinancement entre l'État et les collectivités territoriales. De fait, on est à des kilomètres de la promesse formulée initialement par François Hollande, en novembre 2014 : une tablette pour chaque élève de cinquième, dès la rentrée 2016.

Cet objectif avait assez rapidement été revu par l'exécutif, qui misait alors sur un déploiement progressif du plan pour le numérique à l'école. Mais encore une fois, les pouvoirs publics sont (très) loin des clous : Mathieu Jeandron, le Directeur du numérique pour l'éducation, nous expliquait début

mars que le ministère espérait voir 40 % de collèges participants dès cette année, 70 % l'année prochaine, et 100 % en 2018.

S'agissant du volet pédagogique de ce plan e-éducation, les ressources numériques acquises par le ministère de l'Éducation nationale semblent fin prêtes. Des « *banques de ressources numériques* » ont en effet été achetées pour environ 20 millions d'euros (sur trois ans). Elles couvrent l'ensemble des nouveaux programmes, du CM1 à la troisième. « *Complémentaires des manuels scolaires, les banques de ressources mettront à la disposition des élèves et des enseignants des ressources, en grande partie téléchargeables, comprenant des contenus didactisés (textes, vidéos, animations, etc.) ainsi que de nombreux services innovants associés à ces contenus (conception de séquences de cours pour les enseignants, suivis individualisés des parcours des élèves notamment).* »

L'accompagnement du déploiement du plan numérique

Un grand nombre d'actions sont conduites par le ministère de l'Éducation nationale pour accompagner et faciliter le déploiement des équipements et des ressources numériques :

- définition et mise en œuvre des cadres juridiques (protection des données à caractère personnel), organisationnels et techniques (wifi, notamment sur les questions de santé en partenariat avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), dispositif d'accès aux ressources pour simplifier l'organisation des établissements), articulation avec les espaces numériques de travail ;
- élaboration et diffusion de guides pour les parents afin de les informer et de les sensibiliser sur les enjeux de la généralisation des usages du numérique dans les écoles et les établissements ;
- mobilisation de toutes les composantes des services académiques pour porter la mise en œuvre du Plan numérique dans les territoires. En particulier, un dispositif d'assistance sur les différents volets des déploiements d'équipements et de ressources (banques de ressources) est mis en place ;
- mise en œuvre de deux sites dédiés, ecolenumerique.education.gouv.fr/ qui détaille les grandes étapes du plan numérique et eduscol.education.fr/primabord/, le portail du numérique pour les enseignants du premier degré.

Le plan de formation des professeurs initié l'année dernière (pour un coût de 24 millions d'euros) a par ailleurs vocation à être reconduit : **trois journées de formation** seront à nouveau programmées lors de l'année scolaire 2016-2017, afin notamment de « *faciliter l'échange et le retour d'expérience entre pairs* ». Des « *formations complémentaires* » devraient également être proposées aux personnels enseignant dans des « *collèges numériques* ».

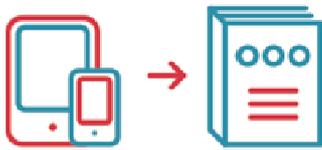
Refonte des programmes et introduction du code

Le coup d'envoi du plan pour le numérique à l'école concorde surtout avec l'entrée en vigueur des **nouveaux programmes** pour les cycles 2 (du CP au CE2), 3 (du CM1 à la sixième) et 4 (de la cinquième à la troisième). « *L'éducation aux médias et à l'information fait l'objet d'un programme spécifique pour le cycle 4, l'enseignement de l'informatique (codage, algorithmique) est introduit au collège et une sensibilisation au code est proposée à l'école primaire* » résume le ministère.

Dès le CE1, les élèves apprendront à « *coder des déplacements à l'aide d'un logiciel de programmation adapté, ce qui les amènera au CE2 à la compréhension et la production d'algorithmes simples* », indiquent les nouveaux programmes. Les choses se corseront à partir de la cinquième, puisqu'un nouvel enseignement d'informatique fera son apparition (durant les cours de maths et de technologie). Dans le cadre de projets interdisciplinaires, les élèves devront par exemple concevoir « *tout ou partie d'un programme, le compil[er] et l'exécut[er] pour répondre au besoin du système et des*

fonctions à réaliser ». Cela pourrait passer par la programmation d'un robot ou la conception d'un petit jeu.

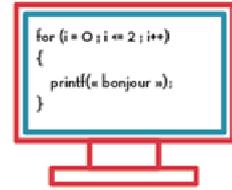
DES PROGRAMMES ADAPTÉS



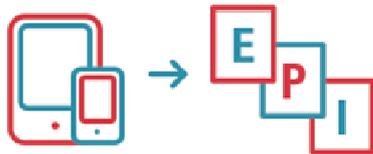
**Intégration du numérique
aux nouveaux programmes**
de chaque discipline de l'école
élémentaire à la terminale



**Éducation aux médias
et à l'information (EMI)**
pour tous les cursus



**Enseignement du code
informatique**
dès la classe de 5^e



**Intégration du numérique
aux enseignements pratiques
interdisciplinaires (EPI)**
mis en place à la rentrée 2016



25 %
de collèges
équipés en 2016

Si l'on savait déjà qu'un [exercice de programmation figurerait au programme du brevet des collèges 2017](#), le ministère a annoncé hier qu'une « nouvelle « *attestation de compétences numériques* », en cours de préparation pour la rentrée 2016 pour le cycle 4, permettra d'évaluer les compétences inscrites dans les nouveaux programmes en matière de culture numérique et d'usages responsables d'Internet ». Cette sorte de diplôme « remplacera ainsi le B2i (brevet informatique et Internet) des écoles et des collèges », apprend-on.

Du côté du lycée, « les enseignements numériques sont également renforcés », soutient l'exécutif, « avec un enseignement facultatif d'« informatique et création numérique » (ICN) proposé en seconde générale et technologique comme enseignement d'exploration, en classe de première des séries générales (S, ES et L) à la rentrée 2016 et en classe terminale des séries ES et L à la rentrée 2017 » ([pour en savoir plus, voir notre article](#)).

Sachez enfin que le ministère de l'Éducation nationale propose une application mobile destinée aux parents d'élèves, afin que ceux-ci puissent notamment retrouver les horaires de l'école, l'emploi du temps du collège, les dates de vacances... Pour télécharger « eParents », disponible sur Android et iOS, [ça se passe par ici](#).

Publiée le 30/08/2016 à 10:10

[Xavier Berne](#)

Journaliste, spécialisé dans les thématiques juridiques et politiques.